

Séance du mardi 10 avril 2018

Présents : Monsieur Christophe GOURMANEL, Madame Marie-Pierre HULOT, Monsieur Guy MAYA, Madame Martine CABIE, Monsieur Thierry BOURG, Madame Nathalie FAURÉ, Monsieur Laurent GIMENEZ, Monsieur Luc PELISSIER, Monsieur José TIGNÈRES.

Représentés : Monsieur Étienne COMBES.

Excusés : Madame Agnès BRUNELLO, Madame Bérengère WAMBERGUE.

Absents : Monsieur Nicolas ANDREU, Monsieur Jérôme BALARAN.

Secrétaire(s) de la séance: Nathalie FAURÉ.

Ordre du jour:

Délibérations :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1 - Vote du CA 17 - Lotissement RIVALES; | 6 - Stagiatisation au 1er Mai 2018; |
| 2 - Vote du CA 17 - Assainissement; | 7 - Vote des Taux Communaux; |
| 3 - Vote du CA 17 - Communal; | 8 - Subventions Associations; |
| 4 - Vote du BP 18 - Lotissement RIVALES; | 9 - Vote du BP 18 Communal; |
| 5 - Vote du BP 18 - Assainissement; | 10 - Questions Diverses. |

Délibérations du conseil:

Vote du Compte de Gestion 2017 - Lot RIVALES (DE 2018 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote CA 2017 Lot RIVALES (DE 2018 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par la Commission des Finances après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		288.50	460.41		460.41	288.50
Opérations exercice	208 772.08		49 983.91	337 585.08	258 755.99	337 585.08
Total	208 772.08	288.50	50 444.32	337 585.08	259 216.40	337 873.58
Résultat de clôture	208 483.58			287 140.76		78 657.18
Restes à réaliser						
Total cumulé	208 483.58			287 140.76		78 657.18
Résultat définitif	208 483.58			287 140.76		78 657.18

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Signatures du Compte Administratif 2017 - Lotissement RIVALES : (Délibération n° DE_2018_005)

Vote du Compte de Gestion 2017 - Service Ass Grazac (DE 2018 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote CA 2017 - Service Ass Grazac (DE 2018 007)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par la Commission des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 788.73	1 228.30		1 228.30	36 788.73
Opérations exercice	114 040.28	94 539.63	10 009.75	12 454.79	124 050.03	106 994.42
Total	114 040.28	131 328.36	11 238.05	12 454.79	125 278.33	143 783.15
Résultat de clôture		17 288.08		1 216.74		18 504.82
Restes à réaliser	60 279.08	50 814.90			60 279.08	50 814.90
Total cumulé	60 279.08	68 102.98		1 216.74	60 279.08	69 319.72
Résultat définitif		7 823.90		1 216.74		9 040.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Service Ass Grazac (DE 2018 008)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 1 216.74

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 228.30
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	6 440.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 445.04
Résultat cumulé au 31/12/2017	1 216.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	1 216.74
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 216.74
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Signatures du Compte Administratif 2017 - Assainissement Grazac :
(Délibération n° DE_2018_009)

Vote du Compte de Gestion 2017 - Commune Grazac (DE 2018 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote CA 2017 - Commune Grazac (DE 2018 011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par la Commission des Finances, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	170 874.27			89 211.75	170 874.27	89 211.75
Opérations exercice	136 220.64	394 048.38	362 826.83	417 677.73	499 047.47	811 726.11
Total	307 094.91	394 048.38	362 826.83	506 889.48	669 921.74	900 937.86
Résultat de clôture		86 953.47		144 062.65		231 016.12
Restes à réaliser	150 840.31	65 936.73			150 840.31	65 936.73
Total cumulé	150 840.31	152 890.20		144 062.65	150 840.31	296 952.85
Résultat définitif		2 049.89		144 062.65		146 112.54

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 - Commune Grazac (DE 2018 012)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 144 062.65

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	89 211.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	72 923.33
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	54 850.90
Résultat cumulé au 31/12/2017	144 062.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	144 062.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	144 062.65
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Signatures du Compte Administratif 2017 - Commune de Grazac:

(Délibération n° DE_2018_013)

Nomination et Stagiairisation Adjoint Technique Territorial (DE 2018 014)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°DE-2018-001 concernant la stagiairisation d'un Adjoint Technique Territorial sur la commune.

Il propose de nommer à ce poste Mr MARTINEZ Jean-Claude. En effet il a remplacé durant toute sa maladie, l'ancien employé en poste, et il convient parfaitement à ce poste.

Pour rappel, ce poste a été créé pour une durée hebdomadaire de 32 heures. Monsieur le Maire propose que la date de stagiairisation soit le 1er mai 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la stagiairisation de Mr MARTINEZ Jean-Claude, à partir du 1er mai 2018, pour une durée de 32 heures hebdomadaire;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les arrêtés nécessaires à ce recrutement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Convention de prestations de service voirie et affaire scolaire (DE 2018 015)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au transfert de compétences scolaires et voirie à la Communauté d'Agglomération, il nous est proposé les conventions de prestations de services relatives à :

- l'entretien et aux travaux en régie sur les bâtiments scolaires, péri et extra ;
- l'entretien et aux travaux en régie exécutés au titre de la compétence voirie.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la proposition de convention, jointe en annexe,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de signer cette convention,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Vote des Taux 2018 (DE 2018 016)

La commission des finances ayant préparé le budget primitif propose aux membres du Conseil Municipal, afin d'équilibrer le budget, les même taux que l'an passé (2017) soit :

- Taxe d'Habitation : 7,62 %
- Foncier Bâti : 14,73 %
- Foncier Non Bâti : 56,09 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** les taux proposés par la commission,
- **DÉCIDE** de les faire appliquer pour l'année 2018, et de joindre l'état 1259 en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Vote du BP 2018 - Lot RIVALES (DE 2018 018)

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le budget primitif 2018 du Lotissement RIVALES, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses 331.140,76 €
 - Recettes 331.140,76 €
- Investissement :
 - Dépenses 287.140,76 €
 - Recettes 287.140,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Signatures du Budget Primitif 2018 - Lotissement RIVALES.:
(Délibération n° DE_2018_019)

Vote du BP Assainissement 2018 (DE 2018 020)

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le Budget Primitif du Service Assainissement de la Commune de 2018, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses 36.961,00 €
 - Recettes 36.961,00 €
- Investissement :
 - Dépenses 72.250,98 €
 - Recettes 72.250,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Signatures du Budget Primitif 2018 - Assainissement de Grazac: **(Délibération n° DE_2018_021)**

Vote des Subventions 2018 (DE 2018 022)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le fait de délibérer sur le paiement des subventions demandés à la commune **au titre de l'année 2018** :

Nom de l'Association	Montant 2018
Association Parents d'Élèves École de Grazac	1.000,00
Comités des Fêtes de Grazac	1.200,00
Association de Chasse de Grazac	250,00
M.J.C. de Rabastens	500,00
Cie du Morse "Ren'Arts du Morse"	500,00
Moto – Club Rabastinois à Rabastens	250,00
Association les Amis de Notre Dame de Grâce à Grazac	50,00
FNACA du Tarn à Rabastens	50,00
Anciens Combattants à Rabastens	100,00
Secours Populaire à Rabastens	50,00
Secours Catholique à Rabastens	50,00
Association Arbres et Paysages Tarnais	50,00
ADMR Service Soins Infirmiers	100,00
ADMR Service Repas à Domicile	100,00
AADPR Rabastens	100,00
Association Lutte contre le Cancer	200,00
TOTAL	4.550,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que le paiement des subventions ci-dessus soit effectué rapidement,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Vote du BP Commune 2018 (DE 2018 023)

Suite à la proposition de la commission des finances concernant le Budget Primitif de la Commune de 2018, il s'équilibre de la façon suivant :

- Fonctionnement :
 - Dépenses 469.578,65 €
 - Recettes 469.578,65 €
- Investissement :
 - Dépenses 217.951,47 €
 - Recettes 217.951,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les chiffres proposés par la commission des finances,
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Signatures du Budget Primitif 2018 - Commune de Grazac : **(Délibération n° DE_2018_024)**

Modification Simplifié du Plan Local d'Urbanisme Communal (DE 2018 025)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération n° DE-2016-037 en date du 1er août 2016.

L'objet simplifié de cette modification porte sur :

- 1) Zone U : l'emprise au sol et les clôtures ;
- 2) Zone AU : l'emprise au sol, les toitures et les clôtures ;
- 3) Zone A : Occupation et l'emprise au sol, les toitures, les façades et les clôtures.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a étendu ses compétences au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L. 5214-16 du CGCT. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en oeuvre de cette procédure de modification simplifiée par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5214-16,
 - **Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, et notamment son article 16,
 - **Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-1 à L.153-60,
 - **Vu** les délibérations du Conseil d'Agglomération et de la Commune, décidant d'étendre les compétences de la Communauté d'Agglomération au Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, tel qu'indiqué à l'article L.5214-16 du CGCT,
 - **Vu** l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment leur article 6.1.2 compétences en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- **ACCEPTE** le lancement, la poursuite et l'achèvement, par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, de la procédure de modification simplifiée du PLU,
 - **ACCEPTE** l'engagement financier par la voie de fonds de concours vers la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, pour un montant non défini,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rattachent.

Levée de séance à 00h 00 minutes.